



Bureau de la Métropole du Grand Paris

Réunion du lundi 16 janvier 2017

Relevé de décisions

Sous la présidence de Monsieur Patrick OLLIER,

ETAIENT PRESENTS : Anne HIDALGO, Gilles CARREZ, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Philippe DALLIER, Daniel GUIRAUD, Michel HERBILLON, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Georges SIFFREDI, Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Laurent RIVOIRE, Séverine MAROUN, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Danièle PREMEL, Vice-Président(e)s Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Valérie MAYER-BLIMONT et Christian DUPUY, Conseiller(e)s métropolitain(e)s délégué(e)s

ETAIENT REPRESENTES : Manuel AESCHLIMANN (représenté par Eric CESARI), Olivier KLEIN (représenté par Carine PETIT), Vice-Présidents, Frédérique CALANDRA (représentée par Daniel GUIRAUD), Rapporteurs spéciale et Xavier LEMOINE (représenté par Georges SIFFREDI), Conseiller métropolitain délégué.

ETAIENT ABSENTS : Laurent LAFON, Vice-Président, Claude GOASGUEN, Questeur, Denis BADRE et Richard DELL'AGNOLA, Conseillers métropolitains délégués.

Etaient également présents : Bernard GAUDUCHEAU, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, président(e)s de groupes et Jacques JP MARTIN, président de la commission « Projet métropolitain ».

* * *

Le bureau s'est réuni en format délibératif : Madame Carine PETIT a été désignée secrétaire de séance.

Les relevés de décision des bureaux délibératifs des 13 septembre et 5 décembre 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

❖ **AFFAIRES GENERALES**

1) Adhésion de la Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Expo France 2025 et désignation des représentants de la MGP

Afin de participer à l'élaboration du projet de candidature de la France pour l'organisation de l'Exposition universelle de 2025, la métropole du Grand Paris souhaite adhérer au Groupement d'intérêt public (GIP) Expo France 2025 qui est chargé de préparer cette candidature. Cette adhésion se traduit par une participation de la Métropole au capital du GIP à hauteur de 10 % du capital initial de 4 millions d'euros, soit 400 000 €.

Le Président indique seront désignés 4 représentants de la Métropole au sein du GIP : 2 titulaires et deux suppléants au Conseil d'administration du GIP, dont un titulaire et un suppléant au Bureau. Il précise que les présidents de groupe ne se sont pas encore mis d'accord sur les noms de ces représentants et qu'ils seront désignés par arrêté, hormis pour le représentant titulaire au Bureau qui sera désigné lors du prochain Conseil métropolitain prévu le vendredi 10 février.

Catherine BARATTI-ELBAZ, Présidente du Groupe des Elus socialistes et divers gauche, souhaite attendre début février afin de connaître les autres représentants. Le Président confirme que cela est possible car seul le représentant au Bureau du GIP doit être désigné par délibération, les autres représentants pouvant être désignés par arrêté.

Anne HIDALGO, Vice-Présidente en charge des Relations internationales et aux grands Evènements, se réjouit que Patrick OLLIER soit membre du GIP afin de soutenir ce projet. Patrick OLLIER confirme qu'il souhaite soutenir autant que possible la candidature pour les JO 2024 et celle pour l'Exposition universelle 2005 car il croit autant en ces deux projets.

Michel HERBILLON, Vice-Président en charge de la Promotion et du Développement du Tourisme, craint que ce double soutien n'affaiblisse la candidature pour les JO 2024. Luc CARVOUNAS, Vice-Président en charge des Zones d'activité et aux Grands Equipements estime quant à lui qu'il ne faut pas s'inquiéter dans la mesure où le calendrier des deux événements n'étant pas le même, il n'y a pas de raison que cette double candidature porte préjudice à l'un ou à l'autre des projets.

L'adhésion de la Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Expo France 2025 **est validée à l'unanimité des membres du bureau.**

❖ FINANCES

2) Octroi de subventions au titre du dispositif « Métropole roule propre ! »

La métropole du Grand Paris a reçu 14 dossiers de demande de subvention au titre de ce dispositif. Il est proposé de retenir 7 dossiers, pour un montant total de 33 542,73 € et de refuser les 7 autres.

Patrick OLLIER précise qu'il n'a toujours pas reçu de réponse de la part du Conseil régional d'Ile-de-France concernant la sollicitation de la délégation de compétence pour venir en aide aux artisans par le biais de ce mécanisme de subventions.

Daniel GUIRAUD, Vice-Président en charge de la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale et au Développement des réseaux énergétiques insiste sur la nécessité de réitérer cette demande.

Patrick OLLIER propose donc de refaire une lettre à l'attention de la Présidente de la Région Ile-de-France.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

3) Octroi d'une subvention à La marseillaise des femmes, société organisatrice de la grande course du Grand Paris le 21 mai 2017

Le territoire de Plaine Commune a été sollicité pour soutenir un événement sportif grand public appelé « La Grande Course du Grand Paris ». Il s'agit d'une course à pied de 10 km ayant comme objectif la création d'une dynamique d'un Grand Paris du Sport.

Cette course destinée à devenir un rendez-vous sportif populaire et médiatique annuel a vocation à relier le centre de Paris avec une autre ville de la Métropole, différente chaque année, le Stade de France à Saint-Denis pour cette édition. Cet événement sportif contribuera à la croissance de la notoriété de la Métropole du Grand Paris.

D'autre part, la création de cet événement s'inscrit volontairement dans le contexte particulier de la promotion de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau**.

❖ MARCHES PUBLICS ET AUTRES CONTRATS

4) Convention de partenariat entre Action Logement et la métropole du Grand Paris

Action Logement est une organisation paritaire qui a pour missions principales de faciliter le logement pour favoriser l'emploi et de construire et financer des logements sociaux et intermédiaires prioritairement en zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale.

Compte tenu du rôle clé d'Action Logement dans le financement du logement et l'accès au logement des salariés, éléments déterminants de l'attractivité économique de la Métropole, il est donc proposé de formaliser un partenariat entre la Métropole et Action Logement sous forme de convention. La convention a pour objet d'initier des liens collaboratifs étroits et réguliers en faveur de l'attractivité et le rayonnement de la Métropole en œuvrant de manière concertée à l'articulation entre logement et développement économique.

Christian DUPUY, Conseiller métropolitain délégué à la Politique du Logement souligne l'intérêt de cette convention et de la nécessité de travailler à faire coïncider bassin d'emploi et bassin de vie.

Patrick OLLIER confirme l'intérêt pour cette convention, notamment au vu de la participation financière d'Action Logement.

Michel HERBILLON estime que les objectifs de la convention sont louables mais regrette toutefois que les obligations de la Métropole sur ce sujet soient selon lui, trop impérieuses. Il craint que les villes perdent leur autonomie de décision en matière de logement social sur ce sujet au profit d'Action Logement.

Patrick OLLIER ne voit aucune obligation contraignante pour les maires dans le contenu de cette convention et rappelle qu'Action Logement est seulement un partenaire de la Métropole. Il n'y a pas de financements liés donc aucune crainte par rapport aux compétences des maires. Christian DUPUY confirme l'intérêt de cette convention.

Sylvain BERRIOS, Vice-Président en charge de la Gestion des milieux aquatiques et de la Prévention des inondations souscrit aux propos de Michel HERBILLON et estime qu'approuver cette convention revient à engager une politique métropolitaine du logement sans discussion préalable sur les objectifs structurants de la Métropole.

Daniel BREUILLER, Vice-Président en charge de la Mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager et de la Politique de la nature, est favorable à cette convention et à ses objectifs de rapprocher emploi et habitat tout en laissant une marge d'expression aux maires.

Philippe DALLIER, Vice-Président en charge de la mise en œuvre de la Cohérence territoriale et de l'élaboration du SCoT rappelle qu'il faut voir l'articulation entre les différents mécanismes : objectifs DALO, loi Egalité et Citoyenneté.

Michel LEPRETRE, Vice-Président en charge du suivi des Politiques territoriales de l'Habitat est favorable à cette convention et il souscrit pleinement aux objectifs qui y sont mentionnés. Il souligne qu'Action Logement doit être associé à la politique métropolitaine de l'Habitat du fait de son implication dans le programme ANRU.

Cette délibération est adoptée à **la majorité des membres du bureau (2 abstentions)**.

5) Approbation de deux conventions de mise à disposition par l'ARENE Ile-de-France des données de consommation et de production d'énergie et des données GRDF dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM)

Le volet diagnostic du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) comprend notamment une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ainsi qu'une analyse de la consommation énergétique finale du territoire.

L'ARENE est un centre d'expertise et de ressources francilien en matière de développement durable qui produit des études sur l'état des lieux ou les potentiels de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Organisme associé du Conseil Régional d'Ile-de-France créé le 3 janvier 1994, l'ARENE accompagne également les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur stratégie locale de développement durable.

Il est donc proposé aux membres du Bureau d'adopter les deux conventions de mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie au périmètre de la Métropole du Grand Paris.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité des membres du bureau.**

La partie délibérative de la séance du Bureau de la Métropole du Grand Paris s'achève à 10h16.